

EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2010

Epreuve D

Partie I

Cette épreuve contient :

- * Questions 1 - 9 2010/DI/FR/1 - 5
 - Question 1 : 4 points
 - Question 2 : 5 points
 - Question 3 : 5 points
 - Question 4 : 4 points
 - Question 5 : 4 points
 - Question 6 : 5 points
 - Question 7 : 4 points
 - Question 8 : 5 points
 - Question 9 : 4 points

TOTAL : 40 POINTS

- * Annexe : calendriers pour 2008, 2009 et 2010 2010/DI/FR/6 - 8
 - avec indication des dates auxquelles l'un au moins
 - des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas
 - ouvert pour recevoir le dépôt des pièces

40 % des points constituant la note pour l'épreuve D sont consacrés à la partie I et 60% à la partie II.

QUESTION 1

(4 points)

L'opposant O forme dûment une opposition à un brevet européen, celui-ci comprenant une revendication de produit indépendante 1, relative au produit A, et une revendication de procédé 2, elle aussi indépendante, relative au procédé B.

Dans l'acte d'opposition, O oppose le brevet uniquement pour la revendication 1 du brevet. Les motifs et l'argumentation portent sur l'absence d'activité inventive.

O n'a pas fait d'autres soumissions par écrit avant la procédure orale.

Au début de la procédure orale, O informe la division d'opposition qu'il a trouvé par hasard un document de l'état de la technique extrêmement pertinent, Dn, qui détruit la nouveauté des deux revendications. Il fait donc valoir que les revendications 1 et 2 ne sont pas nouvelles et il requiert maintenant la révocation du brevet dans son intégralité.

Quelles sont les chances de succès de la dernière requête de l'opposant ?

QUESTION 2

(5 points)

Une demande de brevet européen EP-1 a été déposée, revendiquant un ballon de football composé de 33 pièces fabriquées dans une matière plastique spéciale, le PX. Selon la description, la présence des 33 pièces en PX est essentielle pour obtenir un effet technique surprenant, à savoir de meilleures caractéristiques de vol. De plus, une méthode pour coudre ensemble les pièces est divulguée sans être revendiquée. Aucun élément pertinent de l'état de la technique n'est disponible. Une demande divisionnaire d'EP-1, DIV-1, a été déposée peu avant le retrait d'EP-1. DIV-1 ne divulgue et ne revendique que le ballon de football précité. Une demande divisionnaire de DIV-1, DIV-2, a été déposée une semaine avant le retrait de DIV-1. Actuellement, seule DIV-2 est en instance. DIV-2 a la même description et les mêmes revendications qu'EP-1.

Ayant découvert que l'effet technique peut également être obtenu avec d'autres quantités de pièces en PX, le demandeur souhaite à présent revendiquer un ballon de football comprenant un nombre quelconque de pièces en PX. Il souhaite en outre revendiquer la méthode de couture.

Pour quels objets le demandeur peut-il obtenir une protection par DIV-2, et comment?

QUESTION 3

(5 points)

Le 27.02.2009, le demandeur allemand X a dûment déposé une demande de brevet allemand DE-X. X voulait ensuite déposer une demande internationale PCT-X revendiquant la priorité de DE-X. Le 25.02.2010, X a envoyé PCT-X par lettre recommandée à l'OEB à Munich.

Normalement, cette lettre serait arrivée à destination dans les deux jours suivant son envoi. Mais, en raison d'un accident du camion de livraison, la lettre n'est arrivée à l'OEB qu'aujourd'hui, 02.03.2010.

- a) La priorité a-t-elle été valablement revendiquée ?
- b) Dans la négative, quelles sont les démarches à effectuer pour revendiquer valablement la priorité?

QUESTION 4

(4 points)

Le 01.07.2008, le demandeur A a déposé une demande de brevet chinois CN-A en tant que premier dépôt. L'objet de la demande est nouveau et inventif. CN-A a été publiée le 10.01.2010. Le 21.12.2009, le demandeur A envoie par télécopie à l'OEB une lettre sur son papier à en-tête indiquant qu'il demande un brevet européen. La lettre ne contient ni description ni revendications, mais un renvoi à la demande CN-A déposée antérieurement. L'objet de CN-A n'a pas été mis à la disposition du public d'une autre manière. L'OEB informe le demandeur que la date de dépôt d'EP-A est le 21.12.2009. Le demandeur compte à présent déposer une demande internationale PCT-A revendiquant la priorité d'EP-A.

- a) Quelles conditions EP-A devait-elle remplir pour que l'OEB lui attribue une date de dépôt ?
- b) Discutez la situation juridique de PCT-A.

QUESTION 5

(4 points)

Votre client, la société américaine USCO, a déposé deux demandes internationales, à savoir PCT-U et PCT-E. L'USPTO a effectué en tant qu'administration chargée de la recherche internationale (ISA) la recherche concernant PCT-U. L'OEB a effectué en tant qu'ISA la recherche concernant PCT-E. Dans chaque cas, l'ISA a constaté une absence d'unité, PCT-U contenant les inventions PCT-U1 et PCT-U2, et PCT-E les inventions PCT-E1 et PCT-E2. La recherche n'a porté que sur les inventions PCT-U1 et PCT-E1. En janvier 2010, les deux demandes sont dûment entrées dans la phase régionale devant l'OEB. Les inventions mentionnées en premier lieu dans les revendications étaient respectivement PCT-U1 et PCT-E1.

Votre client souhaite à présent poursuivre la procédure dans la phase européenne relative aux demandes sur la seule base de PCT-U2 et PCT-E2. Comment doit-il procéder ?

QUESTION 6

(5 points)

La société X a obtenu un brevet européen comprenant une seule revendication, qui porte sur un nouveau produit comportant le composé C dans une plage de 3-40 %. La délivrance du brevet a été mentionnée au Bulletin européen des brevets le 09.11.2009. La société X a déposé une traduction du fascicule du brevet le 22.01.2010 pour l'Italie. En raison d'une erreur de traduction, il est indiqué dans l'unique revendication que le composé C est compris dans une plage de 3-4 %. La société italienne Y a par la suite commencé à produire et vendre en Italie le nouveau produit comportant le composé C dans une proportion de 20 %.

La société X peut-elle faire en sorte que la société Y arrête de vendre en Italie le nouveau produit comportant le composé C dans une proportion de 20 % ?

QUESTION 7

(4 points)

Une demande de brevet européen EP1 a été déposée en anglais le 13.02.2008, en revendiquant valablement la priorité de la demande nationale danoise DK1, déposée le 23.03.2007. Il est prévu de publier la mention de la délivrance d'EP1 au Bulletin européen des brevets le 04.03.2010. Le demandeur du brevet souhaite faire valider le brevet au Danemark, en France et en Italie.

- a) Quand la première taxe annuelle était-elle due à l'OEB ?
- b) Quand la première taxe annuelle est-elle due aux offices nationaux et jusqu'à quand peut-elle être payée sans surtaxe ?
- c) Quelles traductions doivent être fournies aux offices nationaux ?

QUESTION 8

(5 points)

Une demande de brevet européen EP1 a été déposée le 16.01.2010 par renvoi à la demande de brevet américain US1 et précisant que le renvoi remplace également les revendications. US1 comporte une seule revendication indépendante 1, et 24 revendications dépendantes.

- a) Quelles taxes de revendication sont exigibles pour EP1 et jusqu'à quand ?
Le demandeur souhaite payer ces taxes le plus tard possible mais éviter tout paiement inutile.
- b) Le demandeur veut réduire le nombre de revendications et ne conserver que les revendications 1-15. Quelles démarches doit-il accomplir ?
- c) Donner un avis quant à la possibilité de réintroduire les revendications 16-25 à un stade ultérieur de la procédure et sur des coûts éventuels.

QUESTION 9

(4 Points)

Le titulaire P a reçu une notification datée du 05.01.2009 et établie par la division d'opposition conformément à l'article 101(1) CBE. Dans cette notification, P est invité à présenter dans un délai de quatre mois ses observations en réponse aux soumissions de l'opposant O.

Après l'envoie de cette notification, un tiers T a apporté la preuve qu'il a introduit une procédure contre P concernant le droit à l'obtention du brevet. La procédure d'opposition a été par conséquent suspendue à partir du 08.05.2009. Quelque temps plus tard, P reçoit une notification l'informant que la procédure d'opposition sera reprise à compter du 04.01.2010. T a perdu la procédure concernant le droit à l'obtention du brevet.

Quand le délai fixé dans la notification établie conformément à l'article 101(1) CBE expire-t-il ?

2008

janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
mar. 01	ven. 01	sam. 01	mar. 01	jeu. 01	dim. 01	mar. 01	ven. 01	lun. 01	mer. 01	sam. 01	lun. 01
mer. 02	sam. 02	dim. 02	mer. 02	ven. 02	lun. 02	mer. 02	sam. 02	mar. 02	jeu. 02	dim. 02	mar. 02
jeu. 03	dim. 03	lun. 03	jeu. 03	sam. 03	mar. 03	jeu. 03	dim. 03	mer. 03	ven. 03	lun. 03	mer. 03
ven. 04	lun. 04	mar. 04	ven. 04	dim. 04	mer. 04	ven. 04	lun. 04	jeu. 04	sam. 04	mar. 04	jeu. 04
sam. 05	mar. 05	mer. 05	sam. 05	lun. 05	jeu. 05	sam. 05	mar. 05	ven. 05	dim. 05	mer. 05	ven. 05
dim. 06	mer. 06	jeu. 06	dim. 06	mar. 06	ven. 06	dim. 06	mer. 06	sam. 06	lun. 06	jeu. 06	sam. 06
lun. 07	jeu. 07	ven. 07	lun. 07	mer. 07	sam. 07	lun. 07	jeu. 07	dim. 07	mar. 07	ven. 07	dim. 07
mar. 08	ven. 08	sam. 08	mar. 08	jeu. 08	dim. 08	mar. 08	ven. 08	lun. 08	mer. 08	sam. 08	lun. 08
mer. 09	sam. 09	dim. 09	mer. 09	ven. 09	lun. 09	mer. 09	sam. 09	mar. 09	jeu. 09	dim. 09	mar. 09
jeu. 10	dim. 10	lun. 10	jeu. 10	sam. 10	mar. 10	jeu. 10	dim. 10	mer. 10	ven. 10	lun. 10	mer. 10
ven. 11	lun. 11	mar. 11	ven. 11	dim. 11	mer. 11	ven. 11	lun. 11	jeu. 11	sam. 11	mar. 11	jeu. 11
sam. 12	mar. 12	mer. 12	sam. 12	lun. 12	jeu. 12	sam. 12	mar. 12	ven. 12	dim. 12	mer. 12	ven. 12
dim. 13	mer. 13	jeu. 13	dim. 13	mar. 13	ven. 13	dim. 13	mer. 13	sam. 13	lun. 13	jeu. 13	sam. 13
lun. 14	jeu. 14	ven. 14	lun. 14	mer. 14	sam. 14	lun. 14	jeu. 14	dim. 14	mar. 14	ven. 14	dim. 14
mar. 15	ven. 15	sam. 15	mar. 15	jeu. 15	dim. 15	mar. 15	ven. 15	lun. 15	mer. 15	sam. 15	lun. 15
mer. 16	sam. 16	dim. 16	mer. 16	ven. 16	lun. 16	mer. 16	sam. 16	mar. 16	jeu. 16	dim. 16	mar. 16
jeu. 17	dim. 17	lun. 17	jeu. 17	sam. 17	mar. 17	jeu. 17	dim. 17	mer. 17	ven. 17	lun. 17	mer. 17
ven. 18	lun. 18	mar. 18	ven. 18	dim. 18	mer. 18	ven. 18	lun. 18	jeu. 18	sam. 18	mar. 18	jeu. 18
sam. 19	mar. 19	mer. 19	sam. 19	lun. 19	jeu. 19	sam. 19	mar. 19	ven. 19	dim. 19	mer. 19	ven. 19
dim. 20	mer. 20	jeu. 20	dim. 20	mar. 20	ven. 20	dim. 20	mer. 20	sam. 20	lun. 20	jeu. 20	sam. 20
lun. 21	jeu. 21	ven. 21	lun. 21	mer. 21	sam. 21	lun. 21	jeu. 21	dim. 21	mar. 21	ven. 21	dim. 21
mar. 22	ven. 22	sam. 22	mar. 22	jeu. 22	dim. 22	mar. 22	ven. 22	lun. 22	mer. 22	sam. 22	lun. 22
mer. 23	sam. 23	dim. 23	mer. 23	ven. 23	lun. 23	mer. 23	sam. 23	mar. 23	jeu. 23	dim. 23	mar. 23
jeu. 24	dim. 24	lun. 24	jeu. 24	sam. 24	mar. 24	jeu. 24	dim. 24	mer. 24	ven. 24	lun. 24	mer. 24
ven. 25	lun. 25	mar. 25	ven. 25	dim. 25	mer. 25	ven. 25	lun. 25	jeu. 25	sam. 25	mar. 25	jeu. 25
sam. 26	mar. 26	mer. 26	sam. 26	lun. 26	jeu. 26	sam. 26	mar. 26	ven. 26	dim. 26	mer. 26	ven. 26
dim. 27	mer. 27	jeu. 27	dim. 27	mar. 27	ven. 27	dim. 27	mer. 27	sam. 27	lun. 27	jeu. 27	sam. 27
lun. 28	jeu. 28	ven. 28	lun. 28	mer. 28	sam. 28	lun. 28	jeu. 28	dim. 28	mar. 28	ven. 28	dim. 28
mar. 29	ven. 29	sam. 29	mar. 29	jeu. 29	dim. 29	mar. 29	ven. 29	lun. 29	mer. 29	sam. 29	lun. 29
mer. 30		dim. 30	mer. 30	ven. 30	lun. 30	mer. 30	sam. 30	mar. 30	jeu. 30	dim. 30	mar. 30
jeu. 31		lun. 31		sam. 31		jeu. 31	dim. 31		ven. 31		mer. 31

Tage / Days / Jours	München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2008	x	x
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	21.03.2008	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	24.03.2008	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	30.04.2008		x
Maifeiertag - May Day - Fête du Travail	01.05.2008	x	x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	01.05.2008	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.2008		x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	12.05.2008	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	22.05.2008	x	
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.2008	x	
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.2008	x	x
Heiliger Abend - Christmas Eve - Vieille de Noël	24.12.2008	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.2008	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.2008	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.2008	x	x

Annexe 2

2009

janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
jeu. 01	dim. 01	dim. 01	mer. 01	ven. 01	lun. 01	mer. 01	sam. 01	mar. 01	jeu. 01	dim. 01	mar. 01
ven. 02	lun. 02	lun. 02	jeu. 02	sam. 02	mar. 02	jeu. 02	dim. 02	mer. 02	ven. 02	lun. 02	mer. 02
sam. 03	mar. 03	mar. 03	ven. 03	dim. 03	mer. 03	ven. 03	lun. 03	jeu. 03	sam. 03	mar. 03	jeu. 03
dim. 04	mer. 04	mer. 04	sam. 04	lun. 04	jeu. 04	sam. 04	mar. 04	ven. 04	dim. 04	mer. 04	ven. 04
lun. 05	jeu. 05	jeu. 05	dim. 05	mar. 05	ven. 05	dim. 05	mer. 05	sam. 05	lun. 05	jeu. 05	sam. 05
mar. 06	ven. 06	ven. 06	lun. 06	mer. 06	sam. 06	lun. 06	jeu. 06	dim. 06	mar. 06	ven. 06	dim. 06
mer. 07	sam. 07	sam. 07	mar. 07	jeu. 07	dim. 07	mar. 07	ven. 07	lun. 07	mer. 07	sam. 07	lun. 07
jeu. 08	dim. 08	dim. 08	mer. 08	ven. 08	lun. 08	mer. 08	sam. 08	mar. 08	jeu. 08	dim. 08	mar. 08
ven. 09	lun. 09	lun. 09	jeu. 09	sam. 09	mar. 09	jeu. 09	dim. 09	mer. 09	ven. 09	lun. 09	mer. 09
sam. 10	mar. 10	mar. 10	ven. 10	dim. 10	mer. 10	ven. 10	lun. 10	jeu. 10	sam. 10	mar. 10	jeu. 10
dim. 11	mer. 11	mer. 11	sam. 11	lun. 11	jeu. 11	sam. 11	mar. 11	ven. 11	dim. 11	mer. 11	ven. 11
lun. 12	jeu. 12	jeu. 12	dim. 12	mar. 12	ven. 12	dim. 12	mer. 12	sam. 12	lun. 12	jeu. 12	sam. 12
mar. 13	ven. 13	ven. 13	lun. 13	mer. 13	sam. 13	lun. 13	jeu. 13	dim. 13	mar. 13	ven. 13	dim. 13
mer. 14	sam. 14	sam. 14	mar. 14	jeu. 14	dim. 14	mar. 14	ven. 14	lun. 14	mer. 14	sam. 14	lun. 14
jeu. 15	dim. 15	dim. 15	mer. 15	ven. 15	lun. 15	mer. 15	sam. 15	mar. 15	jeu. 15	dim. 15	mar. 15
ven. 16	lun. 16	lun. 16	jeu. 16	sam. 16	mar. 16	jeu. 16	dim. 16	mer. 16	ven. 16	lun. 16	mer. 16
sam. 17	mar. 17	mar. 17	ven. 17	dim. 17	mer. 17	ven. 17	lun. 17	jeu. 17	sam. 17	mar. 17	jeu. 17
dim. 18	mer. 18	mer. 18	sam. 18	lun. 18	jeu. 18	sam. 18	mar. 18	ven. 18	dim. 18	mer. 18	ven. 18
lun. 19	jeu. 19	jeu. 19	dim. 19	mar. 19	ven. 19	dim. 19	mer. 19	sam. 19	lun. 19	jeu. 19	sam. 19
mar. 20	ven. 20	ven. 20	lun. 20	mer. 20	sam. 20	lun. 20	jeu. 20	dim. 20	mar. 20	ven. 20	dim. 20
mer. 21	sam. 21	sam. 21	mar. 21	jeu. 21	dim. 21	mar. 21	ven. 21	lun. 21	mer. 21	sam. 21	lun. 21
jeu. 22	dim. 22	dim. 22	mer. 22	ven. 22	lun. 22	mer. 22	sam. 22	mar. 22	jeu. 22	dim. 22	mar. 22
ven. 23	lun. 23	lun. 23	jeu. 23	sam. 23	mar. 23	jeu. 23	dim. 23	mer. 23	ven. 23	lun. 23	mer. 23
sam. 24	mar. 24	mar. 24	ven. 24	dim. 24	mer. 24	ven. 24	lun. 24	jeu. 24	sam. 24	mar. 24	jeu. 24
dim. 25	mer. 25	mer. 25	sam. 25	lun. 25	jeu. 25	sam. 25	mar. 25	ven. 25	dim. 25	mer. 25	ven. 25
lun. 26	jeu. 26	jeu. 26	dim. 26	mar. 26	ven. 26	dim. 26	mer. 26	sam. 26	lun. 26	jeu. 26	sam. 26
mar. 27	ven. 27	ven. 27	lun. 27	mer. 27	sam. 27	lun. 27	jeu. 27	dim. 27	mar. 27	ven. 27	dim. 27
mer. 28	sam. 28	sam. 28	mar. 28	jeu. 28	dim. 28	mar. 28	ven. 28	lun. 28	mer. 28	sam. 28	lun. 28
jeu. 29		dim. 29	mer. 29	ven. 29	lun. 29	mer. 29	sam. 29	mar. 29	jeu. 29	dim. 29	mar. 29
ven. 30		lun. 30	jeu. 30	sam. 30	mar. 30	jeu. 30	dim. 30	mer. 30	ven. 30	lun. 30	mer. 30
sam. 31		mar. 31		dim. 31		ven. 31	lun. 31		sam. 31		jeu. 31

Tage / Days / Jours	München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2009	x	x
Brückentag - Bridging Day - Pont	02.01.2009	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.2009	x	
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	10.04.2009	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	13.04.2009	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	30.04.2009		x
Maifeiertag - May Day - Fête du Travail	01.05.2009	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.2009		x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	21.05.2009	x	x
Brückentag - Bridging Day - Pont	22.05.2009	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	01.06.2009	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	11.06.2009	x	
Heiliger Abend - Christmas Eve - Vieille de Noël	24.12.2009	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.2009	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.2009	x	x

Annexe 3

2010

janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
ven. 01	lun. 01	lun. 01	jeu. 01	sam. 01	mar. 01	jeu. 01	dim. 01	mer. 01	ven. 01	lun. 01	mer. 01
sam. 02	mar. 02	mar. 02	ven. 02	dim. 02	mer. 02	ven. 02	lun. 02	jeu. 02	sam. 02	mar. 02	jeu. 02
dim. 03	mer. 03	mer. 03	sam. 03	lun. 03	jeu. 03	sam. 03	mar. 03	ven. 03	dim. 03	mer. 03	ven. 03
lun. 04	jeu. 04	jeu. 04	dim. 04	mar. 04	ven. 04	dim. 04	mer. 04	sam. 04	lun. 04	jeu. 04	sam. 04
mar. 05	ven. 05	ven. 05	lun. 05	mer. 05	sam. 05	lun. 05	jeu. 05	dim. 05	mar. 05	ven. 05	dim. 05
mer. 06	sam. 06	sam. 06	mar. 06	jeu. 06	dim. 06	mar. 06	ven. 06	lun. 06	mer. 06	sam. 06	lun. 06
jeu. 07	dim. 07	dim. 07	mer. 07	ven. 07	lun. 07	mer. 07	sam. 07	mar. 07	jeu. 07	dim. 07	mar. 07
ven. 08	lun. 08	lun. 08	jeu. 08	sam. 08	mar. 08	jeu. 08	dim. 08	mer. 08	ven. 08	lun. 08	mer. 08
sam. 09	mar. 09	mar. 09	ven. 09	dim. 09	mer. 09	ven. 09	lun. 09	jeu. 09	sam. 09	mar. 09	jeu. 09
dim. 10	mer. 10	mer. 10	sam. 10	lun. 10	jeu. 10	sam. 10	mar. 10	ven. 10	dim. 10	mer. 10	ven. 10
lun. 11	jeu. 11	jeu. 11	dim. 11	mar. 11	ven. 11	dim. 11	mer. 11	sam. 11	lun. 11	jeu. 11	sam. 11
mar. 12	ven. 12	ven. 12	lun. 12	mer. 12	sam. 12	lun. 12	jeu. 12	dim. 12	mar. 12	ven. 12	dim. 12
mer. 13	sam. 13	sam. 13	mar. 13	jeu. 13	dim. 13	mar. 13	ven. 13	lun. 13	mer. 13	sam. 13	lun. 13
jeu. 14	dim. 14	dim. 14	mer. 14	ven. 14	lun. 14	mer. 14	sam. 14	mar. 14	jeu. 14	dim. 14	mar. 14
ven. 15	lun. 15	lun. 15	jeu. 15	sam. 15	mar. 15	jeu. 15	dim. 15	mer. 15	ven. 15	lun. 15	mer. 15
sam. 16	mar. 16	mar. 16	ven. 16	dim. 16	mer. 16	ven. 16	lun. 16	jeu. 16	sam. 16	mar. 16	jeu. 16
dim. 17	mer. 17	mer. 17	sam. 17	lun. 17	jeu. 17	sam. 17	mar. 17	ven. 17	dim. 17	mer. 17	ven. 17
lun. 18	jeu. 18	jeu. 18	dim. 18	mar. 18	ven. 18	dim. 18	mer. 18	sam. 18	lun. 18	jeu. 18	sam. 18
mar. 19	ven. 19	ven. 19	lun. 19	mer. 19	sam. 19	lun. 19	jeu. 19	dim. 19	mar. 19	ven. 19	dim. 19
mer. 20	sam. 20	sam. 20	mar. 20	jeu. 20	dim. 20	mar. 20	ven. 20	lun. 20	mer. 20	sam. 20	lun. 20
jeu. 21	dim. 21	dim. 21	mer. 21	ven. 21	lun. 21	mer. 21	sam. 21	mar. 21	jeu. 21	dim. 21	mar. 21
ven. 22	lun. 22	lun. 22	lun. 22	jeu. 22	sam. 22	mar. 22	jeu. 22	dim. 22	mer. 22	ven. 22	lun. 22
sam. 23	mar. 23	mar. 23	ven. 23	dim. 23	mer. 23	ven. 23	lun. 23	jeu. 23	sam. 23	mar. 23	jeu. 23
dim. 24	mer. 24	mer. 24	sam. 24	lun. 24	jeu. 24	sam. 24	mar. 24	ven. 24	dim. 24	mer. 24	ven. 24
lun. 25	jeu. 25	jeu. 25	dim. 25	mar. 25	ven. 25	dim. 25	mer. 25	sam. 25	lun. 25	jeu. 25	sam. 25
mar. 26	ven. 26	ven. 26	lun. 26	mer. 26	sam. 26	lun. 26	jeu. 26	dim. 26	mar. 26	ven. 26	dim. 26
mer. 27	sam. 27	sam. 27	mar. 27	jeu. 27	dim. 27	mar. 27	ven. 27	lun. 27	mer. 27	sam. 27	lun. 27
jeu. 28	dim. 28	dim. 28	mer. 28	ven. 28	lun. 28	mer. 28	sam. 28	mar. 28	jeu. 28	dim. 28	mar. 28
ven. 29		lun. 29	jeu. 29	sam. 29	mar. 29	jeu. 29	dim. 29	mer. 29	ven. 29	lun. 29	mer. 29
sam. 30		mar. 30	ven. 30	dim. 30	mer. 30	ven. 30	lun. 30	jeu. 30	sam. 30	mar. 30	jeu. 30
dim. 31		mer. 31		lun. 31		sam. 31	mar. 31		dim. 31		ven. 31

Tage / Days / Jours	München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2010	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.2010	x	
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	02.04.2010	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	05.04.2010	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	30.04.2010		x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.2010		x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	13.05.2010	x	x
Brückentag - Bridging Day - Pont	14.05.2010	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	24.05.2010	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	03.06.2010	x	
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.2010	x	
Heiliger Abend - Christmas Eve - Vieille de Noël	24.12.2010	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.2010	x	x